

Dépacasage et bien scellier

Par laurent34, le 04/03/2015 à 17:04

Bonjour,

Je me suis séparé il y a un petit moment de mon ex compagne avec qui j'étais (et suis encore) pacsé.

Nous avions à l'époque acheter un appartement Scellier à 50/50 que nous louons depuis. Je voulais savoir comment cela se passerait si nous nous dépacsions (sachant que la banque ne veut pas nous désolidariser du crédit que nous avions fait à deux tant que nous sommes pacsé)? Puis je racheter sa part? (je crois que oui) Mais si tel est le cas, est ce que je bénéficierai encore de l'avantage fiscal ou pas?

Puis je me depacser avant ou pas?

Question subsidiaire: J'ai une nouvelle compagne depuis qui est célibataire, est ce que je peux faire un projet immobilier en commun avec elle si je suis encore pacsée? (ma banquière vient de m'annoncer que du coup, on ferait le projet à trois..Comme vous l'imaginez ce n'est pas forcément le but :))

Par avance merci pour vos lumières!

Par laurent34, le 09/03/2015 à 21:32

vraiment personne pour un début de réponse?

Si je pouvais éviter de payer une fortune un juriste pour avoir la réponse, je ne cracherai pas dedans :)

Par Visiteur, le 10/03/2015 à 10:32

Bonjour,

sauf qu'ici c'est un forum ! et que par conséquent les réponses n'ont aucune valeur réelle ! Même si elles sont excellentes ! Vous ne savez pas qui vous répond; un vrai juriste ou pas ?

Par laurent34, le 10/03/2015 à 11:14

je demandais juste un début de piste, absolument rien de plus bien évidemment.	